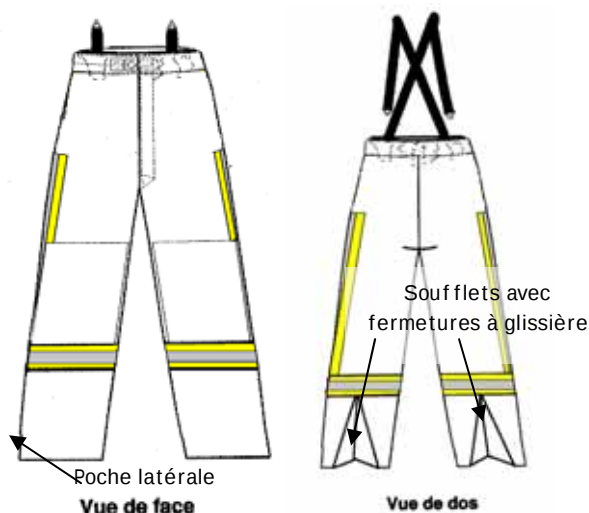


		
Fiche Technique FT/EPI 03 La protection du buste et des jambes : Le surpantalonn textile		
Service	Groupe de travail EPI	C.H.S. Directeur Départemental
Date de réalisation	10/08/2007	
Date de validation	10/08/2007	02/10/07 – 30/10/07
Date de modification	22/02/2008	10/11/2009 – 11/2009



Coût financier :

Environ de **100 €** par surpantalonn suivant les modèles.

1° - Définition et caractéristiques :

E.P.I. de Catégorie 3 : risque majeur.

Ce pantalon de protection protège le bas du buste et des jambes lors des interventions pour feux des sapeurs-pompiers.

Ce surpantalonn est muni :

- D'un soufflet à fermeture à glissière à l'arrière du bas de jambe permettant le passage du chaussant lors de l'enfilage de l'effet.
- De 2 renforts de genoux amovibles fixés par bandes auto-agrippantes
- D'un système de serrage de la taille élastique avec crochets et équipé de bretelles élastiques réglables.
- De bandes rétro-réfléchissantes (comme pour la veste textile).
- De 2 poches latérales à la base du pantalon (Craies, cales...)

Poids : environ 1 kg.

Tailles : 1 à 4 et longueurs de L à XL

Dotation : Individuelle collective (Identification au centre de Secours)

2° - Conditions de port :

Utilisation lors d'intervention pour feux :

- En espace clos lors de la phase d'attaque
- En extérieur si la température extérieure est trop élevée.

Dans les autres cas, le surpantalonn **NE SERA PAS** utilisé (Secours Routier, Feux de Forêts etc...).



Le port du surpantalonn est OBLIGATOIRE avec le port du pantalon F1 et de la veste de feu textile.



Pour des raisons techniques et liées aux contraintes physiologiques, le **conducteur sera dispensé** du port du surpantalonn. Il devra néanmoins l'avoir dans l'agès.

Phase d'attaque : Les soufflets présents au bas du surpantalonn devront être en position fermée (usage des fermetures à glissières).

Phase de déblais : Sur ordre du COS, le surpantalonn peut être retiré.

Phase de repos : Le C.O.S. devra veiller à la bonne ventilation et hydratation des porteurs. Il pourra permettre un allègement de la tenue.

3° - Contrôle/Vérification :

L'agent doit absolument vérifier son EPI à chaque prise de garde et après chaque utilisation. Il rendra compte à sa hiérarchie en cas de sollicitations particulières (atmosphères corrosives, souillures...).

- Etat des coutures (coupures, perforations, brûlures...)
- Etat du tissu (coupures, perforations, brûlures, souillures...)
- Etat des bretelles (coupures, réglages...)
- Etat des renforts de genoux (présence, qualité...)
- Etat des auto-agrippants (présence, qualité...)
- Etat des fermetures à glissières (fonctionnement)
- Etat de propreté des bandes rétro-réfléchissantes
- Etat du bas du surpantalonn (coupures, brûlures...)



Ne pas porter d'identification (matricule, signes particuliers...) sur les étiquettes.

4° - Entretien :

A - Régulier :

Entretien par société extérieure (idem veste de feu textile).

Nettoyage localisé possible à l'aide d'une éponge humidifiée exclusivement à l'eau claire.

Séchage à l'intérieur d'un local et suspendue sur cintres.

Stockage sur cintre dans le vestiaire de feu exclusivement et à l'abri du contact avec d'autres effets non Incendie (tenue F1).

B - Annuel/Périodique :

Le renfort de genoux est remplacé à l'usure constatée.

Le surpantalonn textile est remplacé ou réparé :

- Dès qu'un défaut est constaté par l'agent après validation chef de garde et/ou référent E.P.I. du C.I.S. (Cf. note de service).
- Par l'atelier E.P.I.V. sur demande du référent E.P.I. du C.I.S. (Anomalie particulière).
- Après 25 lavages.



En cas de doute sur l'état de votre équipement, prévenez votre chef de garde ou votre référent EPI.

Références juridiques : NF EN 469 - Note d'information DDSC du 28/06/2001 - Arrêté 2000-05-06 du 06/05/00 -

Références internes : Modules de formation INC/PFI - Règlement départemental d'Habillage - Aptitude médicale - Note relative à l'entretien externalisé des EPI (NIGT200604790 du 07/06/2006), Fiches opérationnelles, C.H.S. du 02/10/2007, Procédures Bureau Distribution/Atelier EPIV